



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE

Direction de la Coordination  
Des Services de l'Etat

Pôle du Pilotage des Procédures  
d'Utilité Publique

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

la société Percier Réalisation et Développement (PRD) domiciliée, 8 rue Lamennais à PARIS (75008), a présenté deux demandes à l'effet d'être autorisée à exploiter deux entrepôts distincts (ILOT 4A et ILOT 5) de stockage de matières combustibles situés sur le territoire de la commune de VILLENOY (77124), Parc d'activités du Pays de Meaux.

Ces installations sont soumises à autorisation par référence aux rubriques n° 1510-1, 1530-1, 1532-1 et 2662-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Chaque demande d'autorisation comprenant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut être consultée à la mairie de Villenoy et à la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat – Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique) conformément aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'Environnement.

Ces dossiers présentés seront déposés en mairie de Villenoy pendant une durée de 32 jours, **du 13 avril 2011 au 14 mai 2011** inclus, pour que les habitants puissent en prendre connaissance sur place aux heures d'ouverture de la mairie et formuler leurs observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Monsieur Jean TASSIN, nommé commissaire-enquêteur, sera présent en mairie de **Villenoy** aux jours et heures ci-après :

- **mercredi 13 avril 2011 de 9h à 12h**
- **jeudi 21 avril 2011 de 14h30 à 17h30**
- **samedi 30 avril 2011 de 9h à 12h**
- **mercredi 4 mai 2011 de 16h à 19h**
- **samedi 14 mai 2011 de 9h à 12h**

Toute personne intéressée, pourra, à compter du quarantième jour après la clôture de l'enquête prendre connaissance en Préfecture, en Sous-Préfecture de Meaux, en Mairies de Villenoy, Chauconin-Neufmoutiers, Crégy-les-Meaux, Mareuil-les-Meaux, Meaux, Nanteuil-les-Meaux et Vignely, aux heures normales d'ouverture des bureaux, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, en demander communication par écrit ou les consulter sur le site Internet de la Préfecture.


Ces demandes d'autorisation feront l'objet, au terme de l'enquête publique conjointe, de deux arrêtés distincts du Préfet de Seine-et-Marne.

Melun, le 16 mars 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général de la Préfecture,

  
Serge GOUTEYRON